



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 25 JUIN 2018

ARRÊTÉ N° 38-2018-06-25-015
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de La Côte-Saint-André

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **La Côte-Saint-André** ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **La Côte-Saint-André** sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 3 - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

Article 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne et le Maire de la commune de La Côte-Saint-André sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale

Violaine DEMARET

N° et localisation du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
<p>Bureau de vote n°1 : (centralisateur) <i>Mairie - salle Davaux</i></p>	<p>AVENUE ARISTIDE BRIAND, AVENUE JONGKIND, BP 51, CENTRE DE LONG SÉJOUR, CHEMIN AUX CEPS, CHEMIN DU PRÉ SOLDAT, E.H.P.A.D. LE GRAND CEDRE, IMMEUBLE LE JASMIN, LES IRIS, PAS DES HALLES, PASSAGE DE CUSSIN, PASSAGE DU BOURRELIER, PLACE DE LA HALLE, PLACE DU PAVILLON, PLACE HECTOR BERLIOZ, PLACE SAINT ANDRÉ, RESIDENCE DU MUSÉE, RUE BAYARD, RUE BUFFEVENT, RUE CENTRALE, RUE COMMANDANT JULHIET, RUE COURTE, RUE DE L'HOTEL DE VILLE, RUE DE LA CHARITÉ, RUE DE LA HALLE, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, RUE DES CORDIERS, RUE DES JARDINS, RUE DES MOULINS, RUE DES REMPARTS, RUE DES TERREAUX, RUE DU CHÂTEAU, RUE DU CLOITRE, RUE DU LION D'OR, RUE DU MOLLARD, RUE LAVAL, RUE LAVAL DE BRESSIEUX, RUE LONGUE, RUE SAINT ANDRÉ, RUE SAINT PAUL, RUE SAINTE URSULE, RUE SALOMON, RUE TOURTAIN, STE CECILE, TERREAUX TRINE DE L'ASILE, TRINE DES TONNELIERS, TRINE DU CHARBONNIER</p>
<p>Bureau de vote n°2 : <i>Salle aile nord - Château Louis XI</i></p>	<p>ALLÉE JEAN JAURES, AU CERF MONTANT, AVENUE CAMILLE ROCHER, AVENUE CHARLES DE GAULLE, AVENUE HECTOR BERLIOZ, AVENUE JEAN JAURES, AVENUE MARÉCHAL FOCH, AVENUE MARÉCHAL JOFFRE, BEAUREGARD, CHEMIN PASSE FARINE, CHEMIN CERF MONTANT, CHEMIN DE FEUGERES, CHEMIN DE LA COLLE, CHEMIN DE LA MAILLARDE, CHEMIN DE LA SERVE, CHEMIN DE LA VIE DU MULET, CHEMIN DE LA VOIE FERRÉE, CHEMIN DE LEMPS, CHEMIN DE ROCHASSIEUX, CHEMIN DE ST SIMEON, CHEMIN DE VIRIVILLE, CHEMIN DES FEUGES, CHEMIN DES MEUNIÈRES, CHEMIN DES MOILLES, CHEMIN DES OISEAUX, CHEMIN DU BAS SARDIEU, CHEMIN DU MIGNON, CHEMIN DU PRÉ DE LA CHÈRE, CHEMIN NINON VALLIN, FOYER DEPARTEMENTAL HLM HECTOR BERLIOZ, HLM LE PONAL,—IMPASSE ABBE CLERC JACQUIER, IMPASSE DES PIERRIDES, IMPASSE DU LAVOIR, LA PLAINE, LE BEAU SITE, LE JONGKIND, LE PRE AUX NOYERS 2, LE RIVAL, LE VICTOR HUGO, LES FEUGERES, LOT LE PRÉ AUX NOYERS , LYCEE BERLIOZ, PASSAGE ABBÉ CLERC JACQUIER, PLACE DE L'EUROPE, RAMPE DU CHUZEAU, RD 519, RES VICTOR HUGO, RESIDENCE DE LA BIÈVRE, ROUTE DE LA GARE, ROUTE DE SARDIEU, RUE DE LA VOIE FERREE, RUE DES EDELWEISS, RUE DES MURIERS, RUE DU CERF MONTANT, RUE DU CHAR DE BRONZE, RUE DU MARECHAL JOFFRE, RUE ELSA TRIOLET, RUE EMILE ZOLA, RUE MARIE CURIE, RUE NINON VALLIN, RUE SALPETRIERE, RUE VICTOR HUGO, ZA LES MEUNIERES</p>

Bureau de vote n°3 :
Salle aile nord - Château Louis XI

ANCIENNE ROUTE DE CHAMPIER, AVENUE DE VERDUN, CHATEAU LOUIS XI, CHEMIN DU BIEL, CHEMIN DE BARRAL, CHEMIN DE BEAUNE, CHEMIN DE COMMELLE, CHEMIN DE CORCHE BOEUF, CHEMIN DE CUCHERE, CHEMIN DE LA BARRE, CHEMIN DE LA CARLATIERE, CHEMIN DE LA PIERRE BLANCHE, CHEMIN DE LA VISITE, CHEMIN DE L'EPINAY, CHEMIN DE L'OREE DU BOIS, CHEMIN DE MARTEL, CHEMIN DE MONMAIN, CHEMIN DE MONPICIER, CHEMIN DE PARADY, CHEMIN DE PASSIERES, CHEMIN DE POULARDIERE, CHEMIN DE REYNIEUX, CHEMIN DES ARTILLERIES, CHEMIN DES CRETES, CHEMIN DES CROIX, CHEMIN DES GRANGES, CHEMIN DES PESTIFÉRÉS, CHEMIN DES PIERRES, CHEMIN DU BOUCHET, CHEMIN DU DEVAIS, CHEMIN DU POLLARD, CHEMIN DU POULARD, CHEMIN DU PRESSOIR, CHEMIN DUBOUCHET, CHEMIN HONORÉ DE BALZAC, CHEMIN JACQUES DE ST GEORGES, CHEMIN JEAN BAPTISTE DAVAUX, CHEMIN LE MARRONNAY, EDEN RESIDENCE, EN PARADIS, HAMEAU DE CORNICHON, HAMEAU DE SCIEZ, HLM LES ESPACES, IMM BELLE COTE, IMMEUBLE LES 4 TEMPS, IMPASSE DE CORCHEMIN BOEUF, IMPASSE DE LA CITERNE, IMPASSE GEORGES BRASSENS, IMPASSE PELLISSON, LE NANT, LES ARTILLERIES, LES GRANGES, LOT DU CHATEAU, LOTISSEMENT DU POLLARD, PASSAGE DE LA FONTAINE, PASSAGE DE LA RIOT, POULARDIERE, RES LE BEL COTE, RES LE BELLEDONNE, RÉSIDENCE DU NANT, RESIDENCE LES 4 TEMPS, ROUTE DE CHAMPIER, ROUTE DU MOTTIER, RUE ADOLPHE BOSCHOT, RUE DE LA FONTAINE, RUE DE LA RIOT, RUE DU 08 MAI 1945, RUE DUBOUCHET, RUE GABRIEL ROSSET BOULON, RUE GABRIEL VINCENDON, RUE GEORGES BRASSENS, RUE JACQUES DE ST GEORGES, RUE LOUISE MICHEL, RUE PASTEUR, RUE PHILIPPE DE SAVOIE, SAINT CORPS, VALENCIERES

